LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ASVPP – Oiseaux Nature et Vosges Nature Environnement
et
L'Association UFC QUE CHOISIR VOSGES,

Vittel, le 1er octobre 2025

Madame Valérie MICHEL-MOREAUX
Préfète des Vosges
88000 EPINAL

LETTRE OUVERTE

Objet : PFAS – eau potable et épandages

Madame la Préfète,

Dans un courrier du 28 juillet dernier, sans réponse à ce jour, nous vous faisions part de notre inquiétude vis-à-vis des taux de PFAS constatés par la DREAL dans les rejets de certaines ICPE de notre département.

Nous vous invitions alors à poursuivre les investigations, suspendre l'épandage des boues de STEP, faire des recherches dans les eaux potables potentiellement contaminées…

Notre suggestion concernant l'épandage a été appliquée par le préfet des Ardennes récemment mais un peu tard, une fois la ressource contaminée. Dans les Vosges on aimerait que cela soit décidé à titre préventif!

Nous avons de quoi en effet nous inquiéter au vu d'analyses réalisées à Arrentes de Corcieux – Tendon – Champdray…(secteurs concernés par des épandages) qui mettent déjà en évidence une présence de PFAS avec parfois des dépassements de seuil préoccupants.

Aussi plusieurs questions restent en suspend :

Quelle est la liste des réseaux (communes) ayant fait l'objet d'analyses ? A quelle fréquence ?

Quelles sont les communes connues à ce jour par une présence PFAS ? Un dépassement de seuil limité ?

Quelle stratégie d'actions a été envisagée ?

Aux Arrentes de Corcieux, le seuil limite pour la somme de 20 PFAS est dépassé de 6 et 7 fois depuis juillet…il est dépassé aussi pour le PFOS, substance particulièrement toxique…Pourquoi vous contentez

vous d'une surveillance renforcée ? Pourquoi, à notre connaissance, aucune information ni restriction de consommation n'ont été données aux habitants concernés ?

Les mêmes remarques valent aussi pour la commune de Tendon…et les autres touchées également mais pas encore portées à notre connaissance.

Depuis de nombreuses années, nous alertons en vain en CODERST, sur les risques liés à l'épandage des boues de STEP, compte tenu des analyses insuffisantes prévues par la réglementation. Notre dernière intervention date de 12 octobre 2023 et concerne les boues de STEP des Blanchisseurs de Gérardmer qui sembleraient concernés par leur plan d'épandage sur certaines de ces communes où sont constatées ces contaminations PFAS…

Aussi nous vous demandons Madame la Préfète de généraliser au plus vite les analyses de recherche PFAS dans toutes les communes potentiellement affectées par des épandages de boues et/ou des rejets de STEP susceptibles d'affecter la qualité de l'eau potable.

Nous vous demandons aussi, à l'instar du Préfet des Ardennes, mais en application du principe de précaution, de suspendre toutes les autorisations d'épandages des boues de STEP, dans le département.

Enfin il nous semble urgent d'informer, d'alerter les populations concernées et de prendre les dispositions qui s'imposent quant à la consommation des eaux dont les seuils limites sont dépassés.

Nous vous prions d'agréer Madame la Préfète, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Collectif associatif eau88
Bernard SCHMITT

